



# Fiche d'inscription

## Saison 2023-2024

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Couleur de ceinture : \_\_\_\_\_

Poids du pratiquant : \_\_\_\_\_

Date du certificat médical : \_\_\_\_\_  
(si déjà fourni, date du dernier certificat)

Pratiquant mineur : Nom et prénom du (des) responsable(s) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

E-mail (obligatoire, en MAJUSCULES) : \_\_\_\_\_

Numéro(s) de téléphone : \_\_\_\_\_

Personne(s) à contacter en cas d'urgence & n° de tél. : \_\_\_\_\_

### Préférences pour l'horaire du cours

Le professeur pourra proposer des changements pour équilibrer les effectifs et le niveau des cours.

#### JUDO

- Lundi 17h-18h** (5-7 ans)
- Lundi 18h-19h** (8-12 ans)
- Lundi 19h-20h** (12 ans et +)
- Mercredi 14h00-15h00** (tous âges)

#### YOSEIKAN BUDO

- Lundi 20h15-21h30** (ados à partir de 15 ans et adultes, licence FFKDA)
- Mercredi 15h00-16h00** (enfants à partir de 8 ans)

### Droit à l'image

Au cours de l'année, nous vous proposerons des photos de séances d'entraînement, de compétitions ou de groupes. Ces photos seront mises à disposition gratuitement sur un site internet à accès privé et pour une durée limitée, réservé aux membres du judo club.

- J'accepte** que le pratiquant soit pris en photo et que ces photos puissent être utilisées pour la communication du judo-club.
- Je refuse** (site web ou presse régionale).

### Inscription au Judo Club buisantin

Je certifie les renseignements fournis exacts. J'adhère sans réserve au règlement intérieur du Judo Club, notamment aux articles sur l'entrée et la sortie des enfants : **le professeur de Judo n'assure aucune surveillance en dehors du tatami, celle-ci incombe exclusivement aux responsables de l'enfant. Veuillez vous assurer qu'une personne sera présente à la fin des cours pour récupérer votre enfant.**

Nom et Prénom du signataire : \_\_\_\_\_

Date et signature : \_\_\_\_\_

Dossier d'inscription complet à rendre directement au professeur, à déposer directement dans la boîte aux lettres du Club à l'extérieur du dojo, ou à envoyer avec le reste du dossier par courrier à :

**Judo club Buisantin / Amicale Laïque du Bois d'Oingt, 15 chemin de la Font-Pérou, 69620 Le Bois d'Oingt**

### Pièces jointes ou à fournir impérativement après le 1er cours d'essai

- Fiche d'inscription ci-dessus**, complétée, datée et signée
- Certificat médical** (validité 3 ans) de non contre-indication à la pratique du judo  
ou  **décharge en cas d'absence de certificat médical**
- Chèque loisir** (si votre commune le propose)
- Photocopie d'assurance civile extra-scolaire valable pour l'année en cours**

*Votre enfant ne sera pas accepté au-delà du 1er cours sans le certificat médical ou la décharge dûment complétée*

### Coût total de l'inscription pour l'année : 190€

- 1- Un règlement de 160€ pour les cours en espèces et/ou en 2 chèques libellés à l'ordre de **Tristan Gaulier**.
- 120€ dès la 2ème inscription au sein d'un même foyer

- 2- Un règlement de 30€ pour l'adhésion en espèces et/ou par chèque libellé à l'ordre du **Judo Club Buisantin**
- Si vous disposez d'un chèque loisir, son montant est à déduire de cette somme  
NB : Adhésion de 40€ si votre enfant participe aux cours de YOSEIKAN BUDO (licence FFKDA)

Facture acquittée souhaitée  oui  non

Information cnil : La Ligue de l'enseignement déclare ses fichiers de membres et d'associations affiliées à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Veuillez vous adresser aux responsables du Judo.

## Comportement

Le respect des personnes et du matériel sera exigé de la part de tous les pratiquants. L'attitude du pratiquant pendant l'entraînement reflète son respect envers le professeur, ses camarades, et respecte l'esprit sportif et les traditions du judo. En conséquence, toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou par des propos incorrects lors des entraînements ou des rencontres sportives pourra être exclue temporairement ou définitivement sur décision du professeur et des responsables du club.

## Responsabilité

Les responsables de l'enfant sont chargés de sa surveillance jusqu'à l'arrivée du professeur, dans les couloirs et vestiaires du dojo et après la fin de la séance d'entraînement. Le professeur ne prend en charge les enfants que sur le tatami. *La responsabilité du club est limitée au seul cours sur le tatami, aucune surveillance des enfants n'est assurée à la sortie des cours.*

La pratique de chaque adhérent sera couverte par leur assurance personnelle et par l'assurance de groupe, à garantie limitée, souscrite par le Club.

## Ponctualité

Les pratiquants doivent arriver à l'heure à leur cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur. Les parents ou les représentants légaux des enfants doivent venir chercher les jeunes pratiquants à la fin du cours et avant le début du cours suivant.

## Sécurité

Pour prévenir tout accident sur le parking et sur la route, il est recommandé de ne pas laisser les enfants se déplacer seuls jusqu'au dojo, ni les laisser sortir du dojo sans surveillance. Les responsables de l'enfant doivent s'assurer de la présence du professeur avant le début du cours, et être ponctuel pour la fin du cours. Il est recommandé de ne pas laisser d'affaires personnelles de valeur dans les vestiaires. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

L'accès aux tatamis est interdit aux non pratiquants. Pour assurer un meilleur déroulement des cours et ne pas déconcentrer les pratiquants, il est demandé aux parents de ne pas assister aux cours, sauf autorisation exceptionnelle du professeur.

## Tenue

Le pratiquant ne peut pénétrer sur le tatami qu'en kimono. Le port du tee-shirt (blanc ou noir, sans inscription, ou celui du Club) sous le kimono (judogi) est autorisé pour les filles, et en hiver pour tous. Afin de ne pas perturber l'enchaînement des cours, il est demandé aux pratiquants de se changer dans les vestiaires. Le pratiquant doit être en parfait état de propreté : pieds et mains propres, ongles courts, cheveux longs attachés (barrettes interdites) et kimono propre. Tous les bijoux sont interdits sur les tatamis (montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercings, bagues). *Le pratiquant doit se déplacer dans le dojo ou ses abords immédiats en claquettes.*

## Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription se compose :

- d'une fiche de renseignements
- d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du judo, obligatoire, validité 3 ans pour les réinscriptions.
- de la cotisation aux cours et au club en deux règlements distincts

La fiche de renseignements doit être dûment remplie et signée par le pratiquant ou son représentant légal si le pratiquant est mineur. La signature implique l'acceptation totale du présent règlement. La cotisation doit être payée à l'inscription. Elle peut cependant être réglée en deux fois. L'adhésion ne peut être considérée comme valide qu'après remise du dossier d'inscription complet.

## Absence aux cours

**L'inscription est annuelle. Après le cours d'essai, dès la présence du pratiquant au second cours, la cotisation réglée à l'année ou en deux versements sera encaissée aux dates prévues quel que soit le motif de l'arrêt de la participation aux cours. L'absence aux cours ne dispense pas du paiement de la cotisation, et ne donne lieu à aucun remboursement.**

## Hygiène

Tous les membres, parents et visiteurs sont tenus de veiller à la propreté générale du dojo :

- utiliser les poubelles, ne pas circuler pieds nus dans les locaux
- maintenir propres les abords du tatami, ne pas fumer ni dans les vestiaires, ni dans le dojo
- ne pas introduire de denrées alimentaires sur le tatami

## Saison sportive

Les cours sont assurés de fin septembre à fin juin, à l'exception des vacances scolaires et jours fériés.



Vos remarques/suggestions :

---

---

---

---

---